

RÈGLEMENT DU SALON

Le salon sera ouvert tous les jours **du mardi 9 novembre au dimanche 21 novembre 2021** de 11h à 18h.
La date du vernissage sera communiquée ultérieurement.

Inscription

Le dossier d'inscription complet (*photos numériques, 2 chèques, le bulletin et l'enveloppe timbrée*) doit être **impérativement envoyé avant le lundi 30 août** à la présidente. **Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

Françoise Frugier

143, rue de L'Ourcq - Boîte 31 – 75019 Paris

Pour tout contact mail, secrétaire : mariedescours20svaif@gmail.com

Admission des œuvres

Peintures Dessins Gravures Aquarelles : le format ne pourra excéder le 50F (116 x 89 cm) simple baguette comprise (**les cadres avec moulures sont interdits**). L'œuvre devra posséder un système d'accrochage fiable.

Sculptures : Les socles gris clair (environ 50 de différentes tailles) sont fournis par la mairie. Les artistes désirant un socle particulier doivent le fournir eux même.

Le petit format : dimensions imposées, format 1F (22x16cm) ou moins de 20cm de hauteur pour les sculptures.

Sélection des œuvres

Toutes les œuvres seront soumises à l'examen du jury composé de la présidence de la SVAIF et des Invités d'Honneur. **Seules les œuvres sélectionnées par le jury pourront être exposées**, les décisions sont sans appel. Toute copie ou toute œuvre tirée d'un original sera refusée.

Les artistes résidant en Île-de-France peuvent soumettre au jury 3 œuvres et un petit format :

- **Jusqu'à 3 œuvres** peuvent être sélectionnées pour les artistes professionnels (ayant un numéro de Siret).
- **1 œuvre et éventuellement 1 petit format** peuvent être sélectionnés pour les artistes amateurs
- Le petit format seul ne pourra pas être sélectionné. Les œuvres doivent être cohérentes entre elles.

Les œuvres présentées au 155^e Salon ne pourront pas être représentées au jury.

Joindre au dossier d'inscription une enveloppe timbrée (3 timbres tarif réduit), portant vos nom et adresse pour la réponse du jury qui contiendra aussi 10 invitations. (En raison de la crise sanitaire, les artistes ayant participé au 155^e Salon, sont dispensé de l'envoi des enveloppes timbrées, celles-ci n'ayant pas été utilisées).

La sélection des œuvres par le jury se fera uniquement sur photos numériques en couleur. Il est impératif d'envoyer les photos de toutes les œuvres (y compris le petit format), par email : mariedescours20svaif@gmail.com CD, clé USB ou site de téléchargement (wetransfer.com) avant la clôture des inscriptions.

Pour la réalisation du catalogue, **les photos doivent être en haute définition** (résolution 300 dpi, mode CMJN) et **correctement renommées** en comportant : le nom de l'artiste – le titre de l'œuvre – le format – le prix

Exemple : [artiste_titre-de-l'oeuvre_format_prix.jpg](#) (et non pas DCS300.jpg)

Cotisations – Droits d'accrochage

Le règlement des droits devra être effectué en **2 chèques** établis à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France (ou "SVAIF") :

- **Droit d'inscription** : 40 € (20 € d'adhésion annuelle à l'association + 20 € de frais de dossier)
- **Droit d'accrochage** : 40 € (remboursé en cas de non-sélection).

Pour les moins de trente ans, les droits sont réduits à 40 € (en 2 chèques : 20 € d'adhésion et 20 € de droit d'accrochage).

Dans le cas d'un refus du jury, le droit d'accrochage sera remboursé.

156^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 8 au dimanche 21 novembre 2021

Au Carré à la Farine, 70 bis rue de la Paroisse - 78000 Versailles

Vente des œuvres

En cas de vente d'une œuvre, un don de 10% sera offert à l'Association pour lui permettre de continuer ses tâches culturelles.

Prix de vente maximum du petit format :

- 120 € pour les peintures
- 200 € pour les sculptures en terre, plâtre ou résine
- 600 € pour les sculptures en pierre ou en bronze

Assurance

Les œuvres déposées le sont aux risques du déposant, tant en ce qui concerne les dégradations qui pourraient leur être causées que les vols dont elles pourraient faire l'objet.

Il appartient à l'exposant de contracter une assurance individuelle.

Dépôt des œuvres

Les œuvres sélectionnées seront déposées le **lundi 8 novembre de 9h à 13h** au Carré à la farine, 70 bis, rue de la Paroisse place du Marché Notre Dame, 78000 VERSAILLES.

Chaque œuvre devra porter au dos le nom de l'artiste et son titre (en lettres capitales).

Les œuvres sans système d'accrochage et les sous-verres avec pinces seront refusés ; les cadres avec moulure sont refusés pour les toiles.

L'exposant s'engage à ne pas retirer son œuvre avant la fin du Salon, ni à la changer de place, sous peine d'exclusion de la Société.

Permanence

Dans la mesure du possible, il est demandé à chaque artiste de participer au moins à une permanence. Une présence active est l'occasion pour chacun d'échanger avec les autres artistes et les visiteurs intéressés.

Retrait des œuvres

Les œuvres devront être retirées impérativement **le dimanche 21 novembre de 18h à 20h (fermeture de la salle)**.

Passé ce délai les œuvres seront remises à une société de garde-meuble (la société Bacle) qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'association décline toute responsabilité sur les frais engagés.

Prix et récompenses

Les prix suivants seront décernés :

- 5 Prix décernés par la SVAIF
- Prix et achat de la ville de Versailles
- Prix Sennelier

Dates à retenir

Lundi 30 août 2021, clôture des inscriptions (**aucun dossier ne sera accepté après cette date**).

Lundi 8 novembre 2021 : dépôt des œuvres de 10h à 13h au Carré à la Farine (*aucun dépassement admis*).

Mardi 9 novembre 2021 : ouverture du salon (*tous les jours, de 11h à 18h*).

[Date communiquée ultérieurement] : vernissage de 18h30 à 21h (*ouverture exceptionnelle du salon à 13h*).

Dimanche 21 novembre 2021 : retrait impératif de toutes les œuvres de 18h à 20h (*fermeture de la salle*).

Dimanche 21 novembre 2021 de 16h à 18h, Assemblée générale de l'association dans l'avant salle de l'exposition. Présence souhaitée de tous les adhérents.

BULLETIN DE PARTICIPATION ADHÉRENT AU SALON

Nom : Prénom :

(en capitales)

Pseudonyme : Âge :

(pour le catalogue)

(pour les moins de 30 ans)

N° Maison des Artistes ou N° Siret :

Adresse :

Tél. : Mobile :

e.mail : Site Web :

N°	Titre de l'œuvre	Exposition	Technique	Format / Taille (Larg. Haut. Prof)	Prix de vente (€)
1		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			
2		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			
3		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			
Petit format		<input type="checkbox"/> Au mur <input type="checkbox"/> Sur socle			

Aucun changement de titre ou de prix après le jour du dépôt des œuvres

	Numéro de chèque	Banque	Montant
Chèque n°1 (Droit d'inscription)			
Chèque n°2 (Droit d'accrochage)			

Merci de vérifier que votre dossier est complet :

- Le bulletin de participation rempli et signé
- Deux chèques à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France (ou "SVAIF")
- Une enveloppe portant vos nom et adresse avec 3 timbres tarif réduit (pour la réponse du jury et 10 invitations).

Les fichiers photo correctement renommés ont été envoyés le ... /.../2021

- Par mail à : mariedescours20svaif@gmail.com (via un site de téléchargement, ex : wetransfer.com)
- Sur CD ou clé USB

Le dossier complet doit être envoyé avant le 30 août 2021 à l'attention de :

Françoise Frugier – 143 rue de l'Ourcq – Boîte 31 – 75019 Paris

Je soussigné(e) déclare accepter intégralement le règlement du 156^e Salon de Versailles dont j'ai pris connaissance.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »